

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Séréna ZOUAGHI - Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 020-033/08/BC

**■ Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence métropole au
Forum Mondial de la Mer - BioMarine - Approbation d'une convention
DDEAI 08/853/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Sur le modèle du Forum Mondial des Sciences de la Vie qui se tient tous les deux ans à Lyon depuis 1999, Marseille accueillera en octobre 2008 le tout premier Forum Mondial de la Mer : « BioMarine ».

Cette manifestation constituera la plus importante plate-forme internationale de dialogue, de débats et de propositions sur la mer.

Les océans et la mer étant les premiers régulateurs des effets climatiques de notre planète, les problèmes ainsi que les amorces de réponse doivent être posées dans un contexte global. Or à ce jour, il existe de nombreuses initiatives de haut niveau qui regroupent certains acteurs de la mer dans des conférences et colloques de type « vertical ».

Ces manifestations réunissent majoritairement des industriels ou des scientifiques qui font alors le point des avancées de leurs secteurs respectifs, mais les échanges même s'ils sont fructueux restent souvent confinés à leurs domaines respectifs. C'est pourquoi BioMarine entend largement ouvrir les débats et favoriser le dialogue entre les acteurs afin que soient débattus très largement de sujets tels que l'environnement marin, la biodiversité, le transport maritime, l'aménagement du littoral, le tourisme.....

Ainsi BioMarine réunira les représentants au plus haut niveau des domaines scientifiques, économiques et de la société civile autour des questions relatives aux grands enjeux énergétiques, alimentaires ou sanitaires de demain. Ce forum permettra de promouvoir une approche globale et transversale des problèmes et de croiser l'ensemble des points de vue sur le sujet afin de dépasser les cloisonnements de spécialité et d'appartenance d'acteurs : industrie, recherche et société civile.

Ce forum permettra de faire le point des avancées technologiques, des nouvelles politiques concertées en matière d'environnement ou des nouveaux comportements éco-civiques qui sont autant de réponses engageant l'avenir de l'humanité.

Le choix de l'implantation géographique d'un tel événement de taille mondiale s'est imposé naturellement aux organisateurs qui ont choisi Toulon et Marseille comme lieux d'accueil de BioMarine. Plusieurs raisons ont prévalu à ce choix : la présence du pôle de compétitivité mondial de la Mer avec son potentiel scientifique et économique mais aussi la stratégie de rayonnement et développement économique multilatérale de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

BioMarine se tiendra donc tous les deux ans sur Toulon et Marseille en alternance avec une ville jumelle les années intermédiaires. La construction et l'élaboration des thèmes se faisant selon un cycle de deux ans.

Cet événement positionnera Marseille et la Communauté Urbaine au centre du débat sur une scène mondiale. L'ensemble de ces acteurs en bénéficiera. Ainsi les entreprises locales pourront elles rencontrer les entreprises internationales dans les domaines qui les concernent, elles pourront également dialoguer avec les institutions, agences et organismes chargées des implantations et collaborations étrangères des pays ou régions qui seront présentes à Marseille.

De la même façon les laboratoires et établissements d'enseignement supérieur tireront parti des rencontres et échanges avec les scientifiques et industriels étrangers. Ils pourront notamment saisir l'opportunité de nouveaux contrats de collaboration, identifier des potentiels « spin off » technologiques ou rencontrer des investisseurs susceptibles de les soutenir.

Plusieurs milliers de personnes sont attendues au cours de la semaine du 20 au 24 octobre 2008. Les deux premiers jours se tiendront à Toulon sur les thématiques de la sécurité maritime, de la pollution et de la prévention ; le forum principal dont la convention d'affaires se déplacera ensuite à Marseille où les thèmes suivants seront abordés : Environnement et Energies, Biodiversité et Ressources halieutiques, Multimodalité, Ports et transport Maritime.

BioMarine est par ailleurs conçu comme une plateforme médiatique de communication. Cela permettra de réunir tous les plus grands médias mondiaux tels que CNN, BBC World TV, CNBBC, Bloomberg TV, Euronews, France Télévision, de la même façon la plupart des journaux quotidiens ou hebdomadaires seront également partenaires et des signatures telles que International Herald Tribune, The Financial Times, Time, Newsweek, National Geographic, the Economist, Le Monde, le Figaro, Les Echos, Libération.....viendront relayer les débats et conférences.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est le suivant :

Recettes (en k. euros)		
Subventions		1 600
Ville de Marseille	300	
MPM	100	
Communauté urbaine de Toulon	200	
Conseil Général du Var	200	
Conseil Général des Bouches du Rhône	400	
Conseil Régional	400	
Sponsoring/ inscriptions		1 900
Total		3 500
Dépenses (en K euros)		
Logistique	870	
Reception	660	
Communication	550	
Commission sur Sponsoring	110	
Management de projet	1 300	
Total		3 500

Il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver la convention ci-annexée définissant les modalités de versement d'une participation financière d'un montant de 100 000 euros TTC dont le principe est soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la filière des activités marines représente pour Marseille Provence Métropole de fortes opportunités de développement
- Que le Forum BioMarine représente une occasion unique de rapprochement des différents acteurs de la filière (industriels et scientifiques) et permet de dépasser les cloisonnements et les spécialités, au profit de solutions de développement innovantes pour les industries marines
- Que la forte médiatisation de l'événement permettra de donner une visibilité nationale et internationale au potentiel scientifique, technologique et industriel de la filière marine de MPM.
- La cohérence de cet événement avec la stratégie de développement économique de MPM, « Marseille Provence métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance », votée au Conseil de Communauté du 17 décembre 2007.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre MPM et la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud Est fixant les modalités d'attribution d'une participation financière d'un montant de 100 000 € en vu de participer au financement du Forum BioMarine

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN